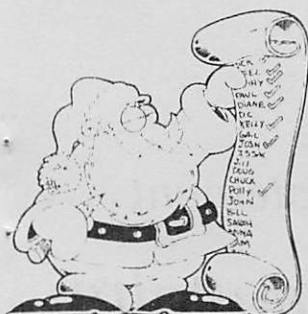




L'ÉCHO DE ST-FRANÇOIS

Journal Communautaire de Saint-François Vol. 5 n° 2



SOMMAIRE

Société de conservation du patrimoine	3	Sur les inforoutes du monde	10
Achat d'un téléviseur	4	Club motoneige	11
L'Écho Internet	5-6	Bibliothèque du Rocher	13
Chronique pastorale.....	7-8	Les jeux de L'Écho.....	18
Ateliers de bricolage	8	Au fil des jours	19
Le Cercle de fermières.....	9	Chronique du maire	20
La recette des Fermières	9	L'Écho municipal	21-32
Déjeuner cognac du V.T.T.	9	Les petites annonces	33

d é c e m b r e 1997



C.P. 321
Saint-François (Québec) — GOR 3A0
Tél. et fax: 418-259-2177

Journal *réalisé
bénévolement*
SF *communautaire*
...

V E U I L L E Z N O T E R

La date de remise des articles, des publicités et des petites annonces est

le **13** de chaque mois

ADMINISTRATEURS

Réjean Cloutier	Président	259-2567
Jean-François Noël	Vice-président	259-7641
Andrée Viens	Trésorière	259-7869
Valérie Savoie	Secrétaire	259-7536

DIRECTEURS

Raynald Laflamme	259-2659
Lorraine Lamonde	259-2433
Conrad Lamonde	259-7295

Publicité

Réjean Cloutier

Petites annonces

Andrée Viens

Maquette et mise en page

Raynald Laflamme

Photo première page

Jean-François Noël

Traitement de l'information textuelle

Valérie Savoie

Andrée Viens

Correction

Nathalie Bacon chef d'équipe

Assemblage

Lorraine Lamonde chef d'équipe

Abonnement

Conrad Lamonde

Impression

Imprimerie St-Raphaël

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur.

Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

TARIFS PUBLICITAIRES

	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	10,00 \$	96,00 \$
1/4 page	15,00 \$	144,00 \$
1/2 page	30,00 \$	288,00 \$
1 page	50,00 \$	480,00 \$
Petite annonce	2,00 \$	
ABONNEMENT		
ANNUEL EXTÉRIEUR	3,00 \$	24,00 \$
GRATUIT POUR TOUS LES RÉSIDENTS DE SAINT-FRANÇOIS		

Nos de téléphone importants

Ambulance 911
CLSC Antoine-Rivard 248-1518
Feu 911
Municipalité 259-7228
Centre anti-poison du Québec 1-800-463-5060
Tel-Jeunes 1-800-263-2266

AMECOQ Association des
médias écrits
communautaires
du Québec

Distribution
Assermentée
AVDA
RPM média
Placement
réseau de
COMMUNAUTAIRE

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

À tous les généalogistes en désir, donc en puissance!



Depuis 1983, la Société de Conservation du Patrimoine de St-François-de-la-rivière-du-Sud, sous la présidence de feu monsieur Louis-Philippe Bonneau, a publié 24 volumes sur l'histoire de la région et des principales familles qui l'ont habitée.

Dans ces volumes, les textes sur l'histoire des familles Blais, Bonneau, Boulet, Garant, Gendron, Marceau, Martineau, Morin, Paré, Roy, Thérberge ont été rédigés par monsieur Louis-Philippe Bonneau et mis en page par monsieur Jacques Chabot, alors que les listes généalogiques de ces mêmes familles ont été tirées des publications du frère Éloi-Gérard Talbot, mariste. Le frère Talbot a compilé ces données généalogiques entre les années 1940 et 1960 et ce, à partir des registres de mariage des régions où il a travaillé. Il s'ensuit que toutes les personnes qui ne se sont pas mariées ou celles qui se sont mariées après ces dates ne sont pas inscrites sur ces listes.

Or, depuis environ deux ans, la Société de Conservation du Patrimoine, maintenant sous la présidence de monsieur Jacques Boulet, cherche à com-

pléter ces listes généalogiques déjà publiées mais auxquelles manquent un bon nombre de personnes.

Vous êtes intéressé à voir votre nom ainsi que celui de vos parents et de vos enfants paraître sur ces listes? Vous avez déjà établi le tableau généalogique des membres de votre famille? Alors, n'hésitez pas à contacter notre société.

Si, en plus, vous désirez collaborer à la réalisation de ces listes et participer ainsi à relater l'histoire de votre famille, il nous sera agréable d'accepter votre aide et de mettre à votre disposition notre local et les nombreux répertoires que nous possédons.

En espérant que vous serez nombreux à vous intéresser au projet, nous vous donnons l'adresse à laquelle vous pourriez nous rejoindre:

Jacques Boulet

**Société de Conservation de Patrimoine
de St-François-de-la-rivière-du-Sud,
534, Chemin St-François Ouest, C.P. 306
St-François-de-la-rivière-du-Sud, (Qc)**

G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7805

À la recherche de photos anciennes

Nous sommes à la recherche de photos qui dévoilent le passé de St-François et des paroisses environnantes. Vous avez sûrement dans vos albums ou boîtes de photos des richesses qui ne doivent pas se perdre et qui gagneraient en valeur si elles étaient connues de la collectivité. Si vous nous les confiez, nous serons heureux de les classer en vue de mieux les préserver et de les faire revivre à l'occasion.

RESTAURANT
L'ARRÊT
Stop

Autoroute 20 Sortie 364
Berthier-sur-Mer/St-François
259-7704

➤ **Menu du jour**

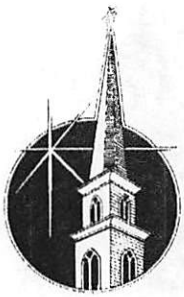
➤ **Commande à emporter**

➤ **Pizza**

➤ **Mini-dépanneur** ➤ **Loto-Québec** ➤ **Diesel**

➤ **Salle semi-privée jusqu'à 40 personnes**





Le défi de la rivière du Sud L'événement contribue à l'achat d'un téléviseur

Au mois de juillet dernier, le défi de la rivière du Sud a permis d'amasser la somme de 650\$. Cet argent était conservé dans le but d'acheter un téléviseur avec écran géant.

Tout dernièrement, l'équipement a été acheté, soit une téléviseur avec un écran de 55 pouces et un vidéo. Le tout a coûté 4000\$. Ce 4000\$ est un prêt sans intérêts en provenance de la caisse populaire de St-François. Pour ce montant prêté, l'entente est la suivante : la caisse populaire offre une contribution de 2000\$ et les organisateurs de l'activité du défi de la rivière du Sud fournissent un montant équivalent. Donc, merci à la caisse.

Il faut souligner également l'apport de Meubles Morigeau Ltée qui a offert de fabriquer gratuitement le meuble du téléviseur. C'est un cadeau d'une valeur de près de 1000\$.

Tous les commanditaires sollicités et les organisateurs de l'activité du défi de la rivière du Sud ont convenu que l'équipement télévisuel demeurera en permanence au Centre des loisirs de St-François. Tous les organismes ou compagnies qui en feront la demande pourront s'en servir lors de réunions ou d'activités quelconques, car cet équipement est pour la communauté.



JOACHIM LAFERRIÈRE
ÉLECTRICIEN INC.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

• Service de nacelle • Téléphonie résidentielle

4, 3^e Avenue
Saint-Raphaël
G0R 4C0

TÉL.: 418-243-2074
FAX: 418-243-2157

Une invitation est lancée à tous ceux et celles qui veulent voir le matériel. Sachez que c'est possible car, dorénavant, la partie où est situé le bar au Centre des loisirs sera accessible les jeudis, vendredis et samedis soir à compter de 19h et ce, toutes les semaines. Bien sûr, il faut être âgé d'au moins 18 ans pour y être admis. Venez vous divertir en grand nombre.

Mario Marcoux

Entretien Ménager

D. PAQUET inc.

Lavage de tapis

- meubles
- murs
- stores

Décapage

Cirage

Etc.



ESTIMATION GRATUITE

358, Chemin St-François, Montmagny, Québec — G0R 3A0
TÉL.: 418-259-2559 FAX: 259-2342



BOUCHERIE
Richard
Morin

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

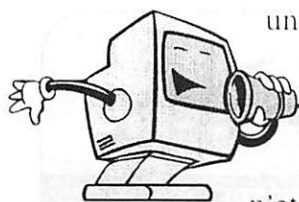
602, Chemin St-François Ouest
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: (418) 259-7783

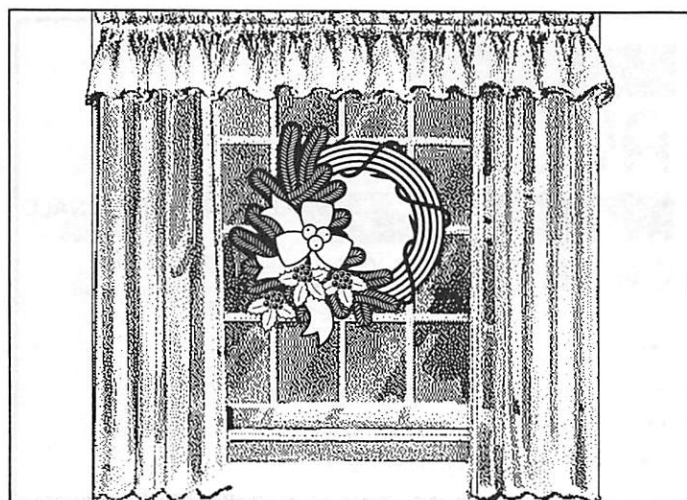
**SPÉCIAUX EN MAGASIN
TOUTES LES SEMAINES**

Les ajouts indispensables

Voici une liste de logiciels à se procurer absolument pour la navigation. 1. UN ANTIVIRUS. Naviguer sur le net sans en posséder un met en péril votre voyage sur le réseau... de même que le contenu de votre ordinateur. Des personnes malveillantes, ou tout simplement des erreurs de programmes propagent près de 2000 nouveaux virus par jour à travers le monde, des virus qui risquent de détruire vos programmes ou vos textes. Certains s'incrument, d'autres possèdent



un détonateur à date fixe qui entravera l'accès à votre ordinateur. D'autres programmes plus vicieux, appelés Trojan Horses (chevaux de Troie qui n'attendent que d'entrer dans votre fort pour mieux le détruire de l'intérieur), sont des offres alléchantes et parfois gratuites (ne jamais ouvrir les fichiers intitulés AOL4FREE ou PKZIP 3.00) qui détruisent tout sur votre disque dur.



**Si vous pensez décoration
pour les Fêtes
Tapis Montmagny paiera les taxes
pour vous!**

Tapis Montmagny

De tout pour habiller murs et planchers

391, boul. Taché Est, Montmagny
En face de l'école St-Pie-X

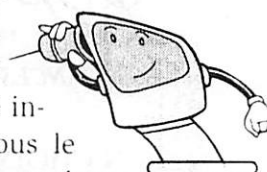
248-7840

par Gary Gendron



Certains antivirus sont mauvais, d'autres sont bons, d'autres excellents. Mais pour vous qui ne voulez pas déboursier une fortune, dépêchez-vous de vous rendre à www.mcafee.com pour télécharger VirusScan 3.0 sans frais. Évitez Thunderbyte antivirus et Anywhere antivirus. Mais si vous êtes présent sur Internet plus de 40 heures par mois, considérez sérieusement l'achat d'un antivirus. Norton Antivirus (à 100 \$) produit par la compagnie Symantec est le meilleur choix à l'heure actuel. C'est présentement le plus efficace sur le marché. Sinon vous pouvez toujours vous procurer Macafee VirusScan pour 50 \$. Ce sont deux excellents choix. D'autres excellents antivirus : VirusSafe et PC-Cillin' 2.

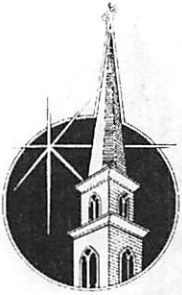
2. ICQ. C'EST LE LOGICIEL À SE PROCURER ! C'est un logiciel de «Internet personal contact». Si quelques-uns de vos amis possèdent un accès à Internet, et que eux aussi possèdent ce logiciel (disponible sans frais à www.mirabilis.com), que vous êtes sur Internet simultanément, ICQ, qui se branche automatiquement à Internet lorsque vous y accédez, détecte instantanément leur présence, vous le signifie, vous indique s'ils vous envoient du courrier, si vous voulez leur parler, ou si vous voulez jouer à des jeux avec eux. Vous pouvez ajouter autant de personnes que vous voulez dans cette liste, soit par leur adresse Internet (sdugu@sdvsdv.ca) ou par leur surnom (twit ou puck), etc.



3. REAL PLAYER. Pour écouter la radio, de la musique, des nouvelles ou pour voir des informations sur Internet ; www.realaudio.com.

4. NORTON SECRET STUFF. Un logiciel gratuit indispensable si vous voulez transmettre des documents importants sans que personne ne puisse les intercepter et les consulter. Il suffit que vous et votre correspondant possédiez le mot de passe pour

Suite à la page 6



Internet

Suite de la page 5

«ouvrir» le document qui relâchera son gestionnaire de sécurité. Il est disponible à www.symantec.com. 5. SHOCKWAVE. Éveillez vos oreilles et vos yeux avec des effets spéciaux : www.macromedia.com. 6. MIRC. À POSSÉDER ! Il s'agit d'un logiciel de discussion qui rend possible de s'entretenir avec des gens à travers le monde : www.mirc.co.uk/index.html. 7.

Fatigués du Paint de Windows ? Ennuyant ces dix polices fournies avec Windows ? Vous en voulez plus, et gratuitement ? Nostalgiques de Pac-man ? Vous voudriez apprendre d'autres langues ou encore lire Shakespeare sur votre ordinateur ? Vous voudriez faire votre comptabilité par informatique sans que ça vous coûte quelque chose ? Pour votre pur plaisir, le mois prochain nous regarderons ensemble les logiciels pratiques que vous pouvez télécharger gratuitement. Si vous avez des questions, ou voulez obtenir de l'aide ou des renseignements, vous pouvez me contacter au 259-7498.

J.P. Bolduc inc.
ASSURANCES GÉNÉRALES ET VIE

«UN CHOIX DE CONFIANCE»

Saint-François Tél.: 259-7781

Simon Savoie C. d'A. Ass. Rés.: 259-2296

Lucie Bolduc C. d'A. Ass. Rés.: 259-2300

ASSURANCES-VIE, SALAIRE ET PLACEMENTS

Réal Fontaine A.V.C. Rés.: 246-5580

Francis Fontaine A.V.C. Rés.: 466-2176

PARTENAIRE DE

A.F.L.
SERVICES FINANCIERS



Tél.: 248-2554

Rés.: 259-2526

MARTIN PARÉ ENR.

Atelier de soudure générale

Arc électrique — Gaz — Aluminium

Vente de métal

389 A, Boul. Taché Est, Montmagny G5V 1E3

Weed Man®

NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

Tél.: 418-259-7700

1-800-463-4877

256, chemin St-François O., Saint-François, Qc G0R 3A0

AUTOPRO.
CARROSSERIE

GARANTIE NATIONALE
tant que vous êtes
propriétaire
de votre véhicule

- ➔ Service de «Frame master»
- ➔ Voitures de courtoisie
- ➔ Installation de pare-brise
- ➔ Estimation gratuite

*Votre véhicule est votre fierté
Votre satisfaction est la nôtre!*

GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS

174, 4^e Rue, Montmagny

Tél.: 418-248-5622, Rés.: 418-248-6072

Fax: 418-248-7071

PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE



L'organisation pastorale de votre paroisse



Lors de sa visite à Saint-François, le 23 octobre dernier, Mgr Clément Fecteau nous a rappelé que l'organisation pastorale de la paroisse est appelée à évoluer. Si vous voulez savoir ce qui se passe, si vous voulez être de la partie, voici les grandes lignes d'un projet soumis à tout le diocèse. Prenez le temps d'y jeter un coup d'oeil. Vous aurez votre mot à dire. Le mardi 9 décembre, une consultation aura lieu pour que vos observations aident à rendre ce projet le plus réaliste possible.

Ce qu'il faut se rappeler...

1. Le travail pastoral doit être un travail organisé.
 - L'Église a pour mission d'annoncer l'évangile au monde.

Pour nous, cela signifie trois choses:

- faire découvrir l'évangile aux autres;
 - célébrer un Dieu, individuellement et en communauté;
 - vivre la fraternité, le partage, la justice, etc.
2. Qui est responsable de cette tâche?
 - Nous tous, baptisés (pas seulement le clergé).
 - La communauté dont nous faisons partie.
 3. L'Église est un corps structuré.
 - La paroisse est la structure de base de l'organisation pastorale.
 - Mais il y a aussi des mouvements, des associations. Leur travail doit être coordonné avec celui de la paroisse et du diocèse.

Ce qui est proposé...

1. Sur quoi centrer la pastorale?
 - Sur la découverte (ou la redécouverte) de Jésus et de son message, que la société ne comprend plus bien.
2. Comment organiser les structures?
 - Il faudra conserver les paroisses, quitte parfois à modifier certaines limites.

- Elles seront regroupées en secteurs pour permettre le partage des ressources humaines et favoriser la collaboration. Chez nous, on pourrait regrouper Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre et Saint-François.

- Dans ces secteurs, on aura la latitude voulue pour répartir les fonctions et aménager la collaboration selon les besoins et les ressources humaines et matérielles du milieu.

3. Les ressources humaines.

- Toutes les paroisses doivent avoir les services d'un prêtre comme pasteur. Cependant, il devra partager son temps entre les paroisses qu'il devra desservir. Il pourra être assisté d'un prêtre même retraité ou semi-retraité et/ou de laïques.

- Les laïques assumeront des tâches autrefois généralement assumées par le prêtre: compatibilité, administration, gestion du personnel...

- L'évêque pourra appeler et mandater des laïques comme agents de pastorale.

4. Les ressources matérielles

- Le fardeau financier de la paroisse ne doit pas reposer sur les pratiquants du dimanche seulement. Tous les fidèles sont appelés à faire leur part.

- Les paroisses doivent étudier la meilleure façon d'utiliser les ressources et les immeubles pour remplir leur mission.

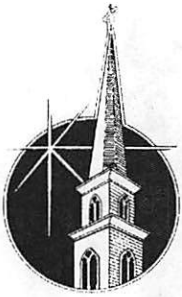
- Elles doivent avoir des services de soutien adéquats: gestionnaire, secrétaire, sacristain(ine), cuisinier(ère)... Au besoin, il faudra imaginer de meilleures façons d'utiliser ces personnes.

5. Comment fonctionne une paroisse?

- Le conseil paroissial de pastorale (CPP) a un rôle important. Il participe à la prise de décision dans les grandes orientations pastorales.

- Les conseils de fabrique doivent aussi assumer plus de leadership: les marguilliers prennent ensemble les décisions et s'en partagent l'exécution.

Suite à la page 8



P a s t o r a l e

Suite de la page 7

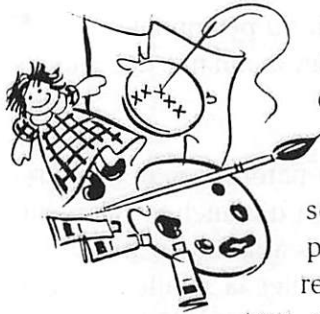
En conclusion...

Voilà, en résumé, les grandes lignes de ce projet d'organisation pastorale. Il nous propose des orientations générales. Sommes-nous en faveur de ces orientations ? Ce sera à nous de les mettre en pratique et de les vivre. Nous seront invités à dire ce que nous pensons, à suggérer des améliorations. Ainsi, la paroisse sera mieux adaptée à nos besoins. Et nous aurons posé un geste de baptisés responsables.

Jules Paradis, ptre

Nouveau à Saint-François Ateliers de bricolage

Ateliers de bricolage pour les filles de 8 à 15 ans, à la Maison de la paroisse, le samedi de 13h à 15h30.



Nous ramassons de tout : boutons, dentelle, ruban, tissu, fil, laine, colle, vieux colliers, fleurs, ouate, papier de soie, papier d'emballage, contenants de toutes sortes, pots de nourriture pour bébé, boîtes de souliers, restes de peinture à l'eau, de tout, de tout...

Pour information, téléphonez au 259-7425.

Rachel P. Morneau



Saint-François (B.P. Morigeau)
Montmagny, Québec
GOR 2G0
Tél.: 418-259-7710
Fax: 418-259-7725

**Faites
un choix éclairé!**

**Visitez chaque pièce
de votre maison
comme si vous y étiez
réellement
avant sa construction**



LARRISE
MAISONS 4^e DIMENSION

MONTMAGNY 240, Des Ateliers 248-0401	QUÉBEC 2540, Boul. Hamel 683-3343	RIMOUSKI 231, Des Sorbiers 724-7726	CHICOUTIMI Place du Royaume 543-1212
---	--	--	---

**Promutuel Montmagny, un assureur
au service des gens d'ici**



*Une équipe dynamique
et professionnelle à
l'image et à l'écoute
des gens d'ici.*

*Des services
personnalisés entièrement
offerts en région, du tout premier
contact jusqu'au règlement d'un sinistre.*

**PROMUTUEL
Montmagny**

Richard Galibois, agent
259-7405

ASSURANCE
habitation • automobile • commerciale • agricole • vie

Les fermières se préparent pour Noël

Le Cercle de fermières de St-François invite ses membres et toutes celles qui veulent en connaître plus sur ce regroupement participer aux réunions mensuelles. Il est à noter que les réunions se tiennent presque toujours le premier mercredi du mois, telles que notées dans le calendrier des activités du journal L'Écho. Ce mois-ci, la rencontre aura lieu le mercredi 3 décembre. La présence de chacune de vous est toujours bien appréciée, nous vous attendons en grand nombre. Bienvenue à toutes.

Thème : Noël

Réveillon, parties récréatives.

Échange de décorations de Noël.

Travaux du mois

Bas de Noël, confections au choix

Pensée du mois

«Si nous ne trouvons rien d'intéressant là où nous sommes, nous risquons de trouver bien peu de choses dignes d'un intérêt durable là où nous désirons aller.»

Déjeuner cognac du Club V.T.T. Tadoussac

Le Club V.T.T. Tadoussac vous invite à un Déjeuner cognac qui aura lieu le 14 décembre 1997.

Les cartes sont en vente au club depuis le 30 novembre. C'est une rencontre à ne pas manquer!

SALON KARO

4, rue Boivin
Saint-François
Montmagny
G0R 3A0



Carole Guillemette, prop.

259-7117



La recette des Fermières

Remède pour un mauvais rhume

Limonade à la graine de lin

- 2 c. à soupe de graine de lin
- 4 tasses d'eau bouillante
- 1 tasse de sucre
- jus de l'écorce râpée de 3 citrons

Faire blanchir les graines de lin. Mettre dans un bol avec l'eau bouillante et laisser mijoter durant 45 minutes. Ajouter le sucre et l'écorce râpée des citrons. Laisser reposer 15 minutes. Couler et ajouter le jus des citrons. Servir chaud ou froid.

Prendre une cuillère à thé de cette limonade toutes les 30 minutes.

Truc pour le rhume de cerveau

Une pincée de thym dans une tasse d'eau bouillante. Infuser 10 minutes. Ajouter du miel et boire.

Recette contre l'arthrite

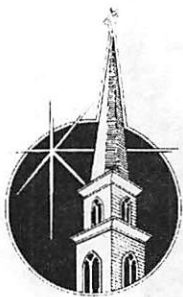
Verser une chopine d'eau bouillante sur une once de graine de céleri. Laisser tremper quatre heures. Couler un verre à vin d'alcool Whisky. Mettre en bouteille. Prendre un verre à vin le matin et le soir. Persévérez au moins trois mois, ce qui aura pour effet d'éliminer les acides du système. N.B. Il est préférable de ne préparer qu'une chopine à la fois, car cela ne se conserve pas longtemps.



LES
CONSTRUCTIONS
JEAN BOUCHÉ

Entrepreneur général
Rénovation • Construction
194, rue Principale Ouest
Berthier-sur-Mer, Qc
G0R 1E0

Tél.: 418-259-2628



Sur les inforoutes du monde

NDLR: Gary Gendron nous amène ce mois-ci visiter quelques sites très courus par les graphistes.

GRAPHISME ET MISE EN PAGE

- *Paint Shop Pro*

<http://www.jasc.com/>

Un excellent logiciel de dessin et de manipulation d'images. De très loin meilleur que le Paint fourni avec Windows.

- *Rhinoceros 1.0*

<http://www.rhino3d.com/>

Un logiciel de CAD pour créer du trois dimensions. GRATUIT.

- *Quarkxpress*

http://www.softseek.com/Graphics_and_Drawing/Drawing_CAD_and_Desktop_Publishing/Review_6121_index.html

Un extraordinaire logiciel de mise en page. À posséder !

- *Page Plus*

<http://www.spc.com/download/downloadmain.htm>

Un logiciel de mise en page efficace.

- *Adobe Photoshop Trial*

<http://www.adobe.com/supportservice/custsupport/LIBRARY/pswin.htm>

Voici un démo fonctionnel du meilleur programme de manipulation graphique au monde. Vous ne pouvez rien enregistrer, mais il vaut plus qu'un coup d'œil.

- *Vistacalc*

http://www.softseek.com/Business_and_Productivity/Spreadsheets/Review_4190_index.html

Un chiffrier du genre de Microsoft Excel.

- *Yeah Write*

<http://www.wordplace.com>

Un petit traitement de texte utile.

Vente et adm.: 418-259-7721

Fax: 418-259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario et Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

Morigeau

LTÉE

25, rue de L'Étang
Saint-François, (B.P. Morigeau)
Cté Montmagny, G0R 2G0



CLUB MOTONEIGE LE PETIT CANTON INC. Amis motoneigistes, bonjour!



Le 18 octobre dernier avait lieu, au relais de Saint-Vallier, un souper-reconnaissance à l'intention des bénévoles qui ont oeuvré à la course d'accélération sur gazon qui s'est déroulée le 31 août 1997. Ce fut une soirée des plus réussies, et deux personnes y furent particulièrement honorées. Jean-François Lemieux a reçu des remerciements pour nous avoir prêté son terrain si généreusement et gracieusement pour la course. Aussi, Gilbert Vailières, le président actuel du Club Motoneige Le Petit Canton, et son épouse Josée furent honorés pour leur contribution exceptionnelle à la planification et à l'organisation de cette course de motoneige sanctionnée par Le Circuit de Course de Motoneige du Québec (CCMQ). Ce dernier a d'ailleurs déclaré que notre course est l'une des mieux organisées de la province et celle ayant l'un des plus beaux sites (vue sur le fleuve, vue sur le mont Ste-Anne et... vue sur le Rocher!). Messieurs Lemieux et Vailières ainsi que leur conjointe se sont mérité un forfait d'une fin de semaine au Manoir Richelieu de Pointe-au-Pic, dans Charlevoix. Bravo à ces merveilleux bénévoles!

En primeur, nous vous annonçons que le Club Motoneige Le Petit Canton a accepté, pour une autre année consécutive, la tenue de cette prestigieuse course. Elle se déroulera à Saint-Vallier, le 6 septembre 1998, fin de semaine de la fête du Travail. À noter à votre agenda!

La saison de motoneige approche à pas de géant (20 cm de neige nous sont tombés dessus le 27 octobre dernier!) et nous vous rappelons que nos cartes

de membre seront en vente très bientôt au coût de 130,00\$, une augmentation de 5,00\$ par rapport à l'année passée. Aussi, des changements de parcours seront effectués dans le sentier Trans-Québec no 5, à l'ouest de la Route du Lac-aux-Canards jusqu'à la Route 28. En effet, le sentier empruntera le "Trait carré", c'est-à-dire la ligne qui sépare La Durantaye de Saint-Raphaël. D'autres détails vous seront communiqués dans la prochaine chronique. Bonne saison de motoneige!

Claude Desnoyers, directeur

L'Écho de Saint-François, un monde à découvrir!

Le travail effectué au journal L'Écho de Saint-François se compare à celui réalisé par une équipe travaillant à une chaîne de montage : chaque bénévole remplit une fonction précise au moment opportun afin de livrer un produit de qualité aux lecteurs. Dans le but de poursuivre ce magnifique travail, la première étape de la production, qui consiste à saisir les textes à l'aide d'un ordinateur ultraperformant, doit être complétée par un plus grand nombre de bénévoles. Ainsi, si vous êtes intéressés à consacrer quelques heures par mois à la préparation du journal, contactez Valérie Savoie au 259-7536.

La dynamique équipe du journal L'Écho de Saint-François sera heureuse d'accueillir de nouveaux membres.



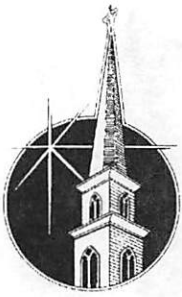
MOULÉES — QUINCAILLERIE — MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS
OUEST
ST-FRANÇOIS, CTÉ
MONTMAGNY
(QUÉBEC) G0R 3A0



TÉL.: 418-259-7715
FAX: 418-259-7717
23, PRINCIPALE EST
BERTHIER-SUR-MER
(QUÉBEC) G0R1E0

TÉL.: 418-259-7718
FAX: 418-259-7719
25, OLIVIER MOREL
LA DURANTAYE
(QUÉBEC) G0R 1W0



Pensez sécurité aux Fêtes

La période des fêtes est propice aux réunions de toutes sortes, fêtes de bureaux, réunions de famille, d'amis et autres. Afin que toutes ces festivités ne laissent que de bons souvenirs, voici quelques règles élémentaires de sécurité ainsi que certains conseils de prudence qu'il faut connaître.

Les décorations de Noël

Dans les édifices publics

Dans les lieux de rassemblement publics, c'est-à-dire les hôtels, les écoles, les salles de réception et les établissements hospitaliers et d'assistance, il est interdit d'utiliser les arbres résineux (sapin, pin, épinette) ou les branches de ceux-ci comme éléments décoratifs.

Il est également interdit d'utiliser des banderoles qui peuvent s'enflammer tels les papiers crêpés, sauf s'ils présentent un degré suffisant de résistance à la flamme.

Gardez les sorties de secours bien dégagées

Dans les résidences privées

Lorsqu'on utilise un arbre de Noël dans une résidence privée, il faut prendre certaines précautions.

- Choisir un arbre qui n'est pas desséché, si les épines de détachent facilement il ne faut pas utiliser cet arbre.
- Couper la base de l'arbre en biseau et le placer dans un récipient rempli d'eau.
- Ne pas utiliser de lumières électriques dans un arbre artificiel métallique.
- Ne jamais laisser un arbre allumé sans surveillance.
- Ne pas surcharger les circuits électriques.
- Vérifier le bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Les sorties de secours

Les personnes qui pénètrent dans un immeuble d'habitation ou un édifice public pour la première fois devraient repérer les sorties de secours.

Les propriétaires de ces immeubles ont la responsabilité de s'assurer que les sorties d'urgence sont bien dégagées et que les portes peuvent s'ouvrir de l'intérieur. Cette règle est également de mise dans les résidences privées.

Si vous constatez l'existence d'éléments dangereux dans un édifice public, avisez-en le responsable ou votre service d'incendie ou communiquez avec l'un des bureaux régionaux de la Régie du bâtiment du Québec.

En cas de feu ne prenez jamais l'ascenseur





*Voeux de saison
à notre fidèle
clientèle!*

**CASSE-CROÛTE
CHEZ MIKE**

570, Chemin St-François Ouest
Saint-François

259-2447



**TERRASSEMENTS
Joncas**
& Frères inc.

- EXCAVATION
- TERRASSEMENT

- DRAINAGE
- NIVELAGE

• Choix varié de matériel naturel, tamisé, concassé

• Terre noire

• Sable et gravier

• Pierre

ESTIMATION GRATUITE

14 ANS D'EXPÉRIENCE

INFORMEZ-VOUS

- Vente et installation de fosses septiques
- Représentant — installateur autorisé système 

241, route Normandie, Montmagny

Tél.: bur.: **418-248-2585**

Fax: 418-248-8387

Rés.: Martin 248-2585

Rés.: Rémi 248-6889

Rés.: Daniel 248-7818

À la Bibliothèque Du Rocher, on apprend à lire... les cartes!

Vous avez peur de vous aventurer dans le bois, car vous ne savez pas comment utiliser les cartes et la boussole. La Bibliothèque Du Rocher vous offre la possibilité d'en apprendre un peu plus sur le maniement de la boussole et la compréhension des cartes. Une journée de formation sera animée le 13 décembre prochain par monsieur Christian Collin; elle se déroulera de 9h à 11h 30 et de 13h à 16h. Pour y participer, vous devez vous inscrire en téléphonant à Christian ou Annette Collin au 259-2585 avant le 10 décembre. Tous les résidants de la paroisse peuvent prendre part à l'activité. Il n'y a aucuns frais de participation pour les abonnés de la bibliothèque. Ainsi, si vous souhaitez suivre la formation et que vous n'êtes pas un abonné de la bibliothèque, vous devrez déboursier 0,35\$, ce qui vous permettra de payer votre abonnement.

ENSEMBLE THÉMATIQUE DE NOËL

Encore cette année, des volumes abordant le thème de Noël sont disponibles au cours du mois de décembre. Ils sont placés bien en évidence dans la bibliothèque. Ces livres, comme tous ceux qui se trouvent sur nos rayons, peuvent être empruntés pour une période de trois semaines.

CROISÉ-DÉCROISÉ

L'activité croisé-décroisé est conçue pour les amateurs de mots croisés. En effet, le jeu consiste à compléter un mot croisé géant à l'aide de trois coéquipiers. Divers thèmes seront exploités dans les grilles mystères. L'activité croisé-décroisé débutera en janvier, les personnes de tous âges sont les bienvenues. Pour vous inscrire, vous n'avez qu'à contacter Isabelle Collin au 259-2461.

MERCI DIANE!

Les bénévoles de la bibliothèque ainsi que les amis de l'heure du conte tiennent à remercier Diane Coriveau pour son travail exceptionnel réalisé pendant les deux dernières années. Diane a su animer de façon dynamique les heures du conte. Merci beaucoup, Diane, pour ton implication auprès des jeunes abonnés de la bibliothèque.

NOS MEILLEURS VOEUX

Les bénévoles souhaitent à tous les abonnés de la bibliothèque un heureux Noël. Nous espérons que vos moments de célébration seront des plus joyeux.



Comme la période des fêtes constitue un temps d'arrêt pour tous, la Bibliothèque Du Rocher fermera ses portes les mercredis 24 et 31 décembre et les dimanches 28 décembre et 4 janvier. Il vous sera donc possible d'occuper vos moments libres par la lecture puisque les bénévoles vous accueilleront les lundis 22 et 29 décembre.

Nathalie Bacon

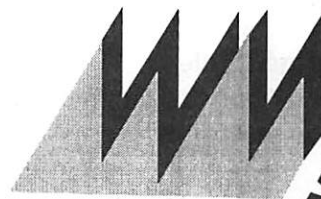
Salut, c'est Ti-Roch!

À l'achat de ma cassette de Noël, laissez votre nom et numéro de téléphone et courez la chance de gagner une soirée musicale chez vous, dans votre salon.

La cassette est en
vente dans les
dépanneurs.

Roch Côté
Tél.: 884-2599

Pierre Garant
Tél.: 418-259-2655
Fax: 418-259-2158



WEED MAN
708, ST-FRANÇOIS O., c.p. 98
Saint-François, Québec
Canada G0R 3A0



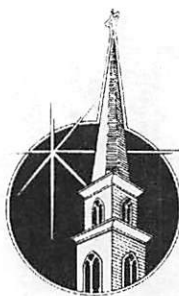
Fenêtres Montmagny inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny (Québec) G0R 3A0

Bur.: (418) 259-7763
Fax: (418) 259-7236

Qué.: (418) 692-0659
Mtl: (514) 848-7174

Internet: <http://www.polarwd.com>



Bureau municipal
Horaire des Fêtes

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, SOIT DU 22 DÉCEMBRE 1997 AU 4 JANVIER 1998.

IL SERA DE NOUVEAU OUVERT LE 5 JANVIER 1998. **JOYEUSES FÊTES À TOUS!**

MARTIN SIMARD
TRANSPORT INC.

- Transport général
- Transport Gravier & Sable

275, Chemin St-François Ouest
Saint-François, Qc G0R 3A0

Tél.: 418-259-7789

Ligne directe: 1-800-463-8744

GARAGE
PATRICE SAMSON enr.



- Mécanique générale
- Entretien de chariots élévateurs
- Entretien de camions

140, Principale Saint-Pierre

Tél.: (418) 248-4646

Ferme
Porasseny inc. & Saint-François
Montmagny

Eleveur pur-sang et hybrideur (femelle Fi)
Landrace, Yorkshire, Duroc/Suivie par le PEG, PVSP.
Membre du groupe Porci-gène Québec inc.
(compagnie génétique porcine)

Tél.: (418) 259-2638

Fax: (418) 259-2319

Porcherie: (418) 243-3222

Cell.: (418) 241-3333

☎ 418-259-2982

Laurence Hallé

TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION

☛ Tenue de livre

☛ Impôt, etc.

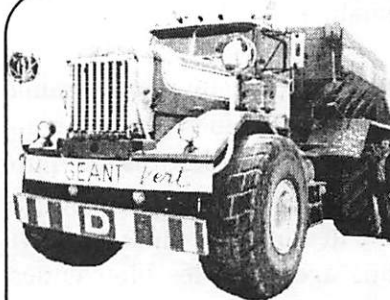
1222, BOUL. ST-FRANÇOIS OUEST, SAINT-FRANÇOIS, G0R 3A0



La Maison Funéraire Laurent Normand inc.
Pierre Normand, prés. Jean Normand
T.D.L. T.D.L.

116, ave Ste-Julie, Montmagny (Québec) G5V 2M1

Tél.: 418-248-0545



90226069
QUÉBEC INC.
Transport général

MARCEL GUIMONT, PROP.

Épandage de pierres à
chaux agricoles

60, rue Paradis
Saint-Raphaël, Bellechasse G0R 4C0

418-243-3408

Les Équipements de Ferme

Jean-Paul Bonneau, prop.

Vente & Service

918, Boul. St-François O.
Saint-François, G0R 3A0

Tél.: 418-259-7289

PROGRAMME QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE DU CANCER DU SEIN

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Jean Rochon, et la sous-ministre adjointe à la Direction générale de la santé publique, madame Christine Colin, ont procédé au lancement du Programme québécois de dépistage du cancer du sein.

Ce programme structuré de dépistage du cancer du sein par mammographie sera offert à toutes les femmes de 50 à 69 ans. Ces dernières seront invitées tous les deux ans à passer une mammographie. L'objectif du programme est de réduire d'au moins 25 % sur une période de dix ans le nombre de décès dus au cancer du sein chez les Québécoises de ce groupe d'âge.

Il s'agit d'un programme provincial qui sera implanté progressivement dans chacune des régions en fonction des besoins précis, des ressources et des problématiques particulières de chaque région. Il s'appuie sur des services de santé déjà en place afin de répondre aux besoins de la population cible, notamment en ce qui concerne la qualité des services, l'accessibilité et l'équité.

Ainsi, au cours des deux prochaines années, un peu plus de 750 000 femmes de 50 à 69 ans recevront par courrier de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de leur région une invitation personnelle à participer à ce programme de dépistage. Elles recevront aussi de l'information sur ce sujet. Des études scientifiques ont montré que si la majorité des femmes de 50 à 69 ans passaient régulièrement une mammographie de dépistage, soit tous les deux ans, on pourrait réduire de beaucoup le nombre de décès dus au cancer du sein. C'est pourquoi un programme de dépistage de cette maladie a été mis sur pied pour les femmes de ce groupe d'âge.

La mammographie de dépistage sera effectuée dans des centres de dépistage désignés. La Régie de l'assurance-maladie du Québec ne couvre les frais de la mammographie de dépistage aux deux ans que si celle-ci est effectuée dans un centre de dépistage désigné.



*Au nom de toute
l'équipe de Garant,
nos souhaits
chaleureux de
bonheur,
de santé et
de prospérité
à vous et à vos
proches,
à l'occasion de Noël
et du Nouvel An!*



Les Encans Boulet INC.



Alfred Boulet

Terre à vendre

Plusieurs avec d'excellents bâtiments
et terre à bois.

Notre équipe met un accent spécial
sur la préparation du troupeau et
de la machinerie.

Contactez-nous pour une évaluation.



Acheteur de troupeau
avec ou sans fond de terre

Saint-François, Montmagny
Tél.: **418-259-7086** Fax: **418-259-2610**



PRODUITS TUBULAIRES ROY
inc.

52, boul. Morigeau
St-François, Montmagny, Qc G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711

Fax: (418) 259-2931

**FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE**



LOUIS-M. GARANT
CONSULTANTS INC.

Spécialiste en Marketing
Parainnage d'entreprises
Catalogues électroniques sur Internet ou sur CD

2, rue Boivin, St-François QC G0R 3A0
Tél : **418 259 2616**

NOUVELLES MESURES POUR LES CONDUCTEURS EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ

Depuis le 1er décembre, les conducteurs en état d'ébriété sont soumis à des mesures encore plus sévères. Un conducteur qui conduira avec les capacités affaiblies et qui en sera à sa première infraction verra son permis de conduire suspendu sur-le-champ pour une durée de 15 jours. Pour un récidiviste, la durée de suspension du permis sera de 30 jours.

De plus, tous les conducteurs qui seront reconnus coupables d'une première condamnation criminelle pour conduite avec les capacités affaiblies, en plus de

voir leur permis suspendu pour un an comme c'est le cas actuellement, devront suivre un programme d'éducation appelé « alcofrein » offert par le ministère de la Sécurité publique avant d'obtenir à nouveau leur permis.

Par ailleurs, toujours depuis le 1er décembre, un conducteur pourra, s'il le désire, obtenir un permis restreint durant la période de révocation ou de suspension, à condition qu'il équipe son véhicule d'un dispositif détecteur d'alcool. Ce dispositif, appelé couramment antidémarrreur, détermine le taux d'alcool à partir d'un échantillon d'haleine du conducteur et permet le démarrage de l'automobile s'il ne détecte par la présence d'alcool.

À noter que le conducteur ne pourra obtenir le permis restreint qu'après la période d'interdiction de conduire imposée par le Code criminel, cette période d'interdiction étant généralement de trois mois pour une première infraction.



SERVICE DE BULLDOZER ET PELLE HYDRAULIQUE

AIMÉ PROULX



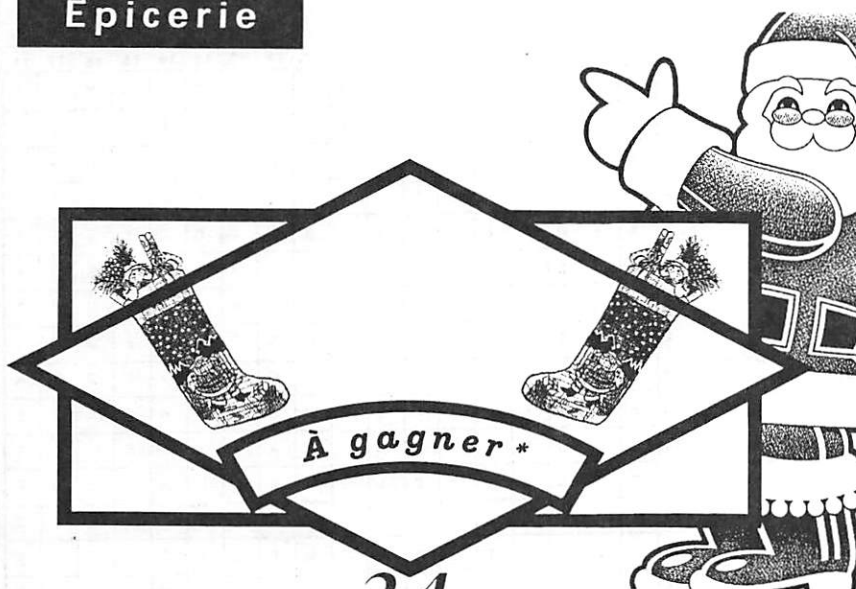
660, rang Milieu
Saint-Pierre
Montmagny (Québec)
Tél.: 418-248-3310



DÉPANNEUR ULTRA ST-FRANÇOIS enr.

Épicerie

OLCO



Tirage le 24 décembre

Magasinez chez Dépanneur Ultra et courez la chance de gagner un des deux gigantesques bas de Noël ou bien le Père Noël!

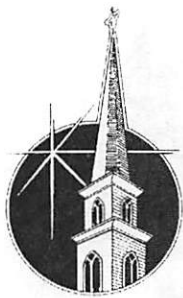
* Avec tout achat de 10\$ et plus vous obtenez un billet de tirage.

Nos heures d'ouverture

Lundi au mercredi: 6h30 à 22h
Jeudi-vendredi: 6h30 à 23h
Samedi: 7h30 à 23h
Dimanche: 8h à 22h

333, CHEMIN ST-FRANÇOIS (QUÉBEC) G0R 3A0

259-7151



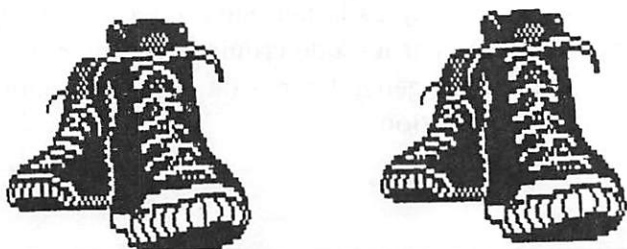
Charade

Mon premier est la sixième note de la gamme de do.

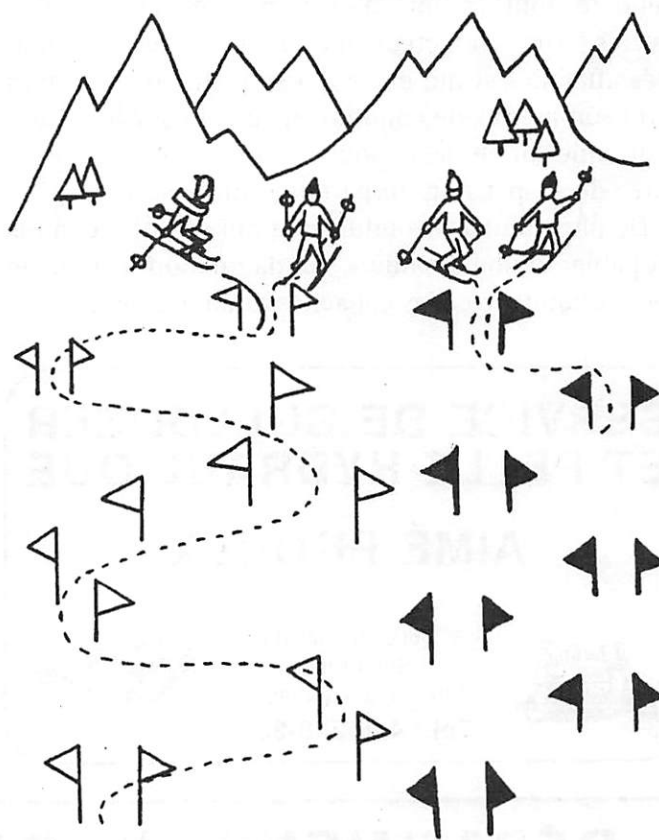
Mon second est une action, une parole intempestive ou maladroite, une bourde, une bétise, une maladresse.

Mon tout est un personnage prénommé Gaston, créé par Franquin. Il porte un chandail vert et a le don de se mettre les pieds dans les plats.

(Lagaffe) (la-gaffe)



Dessine la course de slalom



Mot voilé

A	cran	évite	livre	P	regain	treuil
abuse	F	fardeau	lois	péage	S	trop
accélération	D	forçant	lourdes	parese	saut	v
agir	G	gravité	lourdeur	pénible	seaux	vitesse
aisé	H	grosse	M	pesants	serrer	volume
alourdissement	I	impulsion	marteau	pesants	solide	
amas	L	levée	masse	piste	sorte	
attraction	O	onces	massif	plus	soulever	
B	R	rasée	massive	poils	soupeser	
balance	T	tendance	mastodonte	stop		
diviser		tomber	O	tonne		
bourré						
C						
charger						
collé						
écreinté						

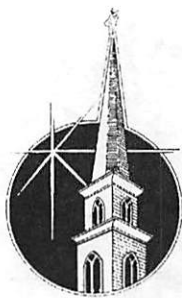
Réponse en page 33

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
1	F	P	M	N	N	I	E	T	N	O	D	O	T	S	A	M	A	S
2	O	A	A	A	P	O	L	N	I	R	P	L	E	R	S	I	O	L
3	R	R	R	L	S	O	I	M	O	E	U	E	I	R	O	U	S	F
4	C	E	U	D	U	S	P	T	S	P	T	E	E	U	L	F	I	E
5	A	S	G	R	E	U	E	A	C	S	E	I	D	E	E	S	F	B
6	N	S	D	A	L	A	N	L	I	A	V	N	V	R	S	R	O	E
7	T	E	U	S	I	T	U	P	L	E	R	E	I	A	U	U	T	T
8	S	X	I	E	S	N	E	D	L	O	R	T	M	B	R	O	B	N
9	R	O	E	E	T	E	N	D	A	N	C	E	T	R	L	G	L	A
10	N	E	S	S	E	T	I	V	T	H	H	P	E	A	G	E	E	S
11	R	T	S	V	N	V	N	O	I	T	A	R	E	L	E	C	C	A
12	E	S	E	E	I	E	E	L	O	A	R	L	U	N	N	I	S	R
13	T	L	D	S	P	D	D	U	N	E	G	A	T	A	N	E	O	C
14	N	R	E	I	I	U	E	M	S	R	E	I	L	E	C	O	R	E
15	A	R	O	L	O	T	O	E	O	T	R	A	R	N	R	A	T	R
16	S	T	O	P	I	P	U	S	R	E	B	M	O	T	T	E	E	V
17	E	S	E	V	I	S	S	A	M	E	T	N	I	E	R	E	S	I
18	P	E	E	T	N	E	M	E	S	S	I	D	R	U	O	L	A	L

AU FIL DES JOURS



Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
	1 Séance régulière du Conseil	2	3 Réunion Cercle de Fermières	4	5	6
7	8	9	10	11	12 Tombée de L'Écho	13 Journée Cartes et boussole à la Bibliothèque
14 Déjeuner Cognac au Club V.T.T.	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24 Bibliothèque fermée	25 JOYEUX NOËL	26	27
28 Bibliothèque fermée	29	30	31 Bibliothèque fermée			
	E publicitaires SPACE Disponible maintenant en construction Annonces Réservez-le Rejean Cloutier. 259-2567					



CHRONIQUE DU MAIRE

Vous êtes tous informés que depuis quelques années, la voirie municipale est responsable de l'entretien, de la réparation et de la reconstruction des 40 kilomètres de chemin de la municipalité. Cette responsabilité représente une somme importante de votre budget municipal. Le gouvernement y consacrait sept mille dollars (7 000\$) du kilomètre pour la voirie d'été seulement. Jusqu'à maintenant, notre budget est d'environ sept mille dollars (7 000\$) du kilomètre pour la voirie entière incluant le déneigement.

La municipalité, étant consciente de son manque d'expérience dans l'entretien, la prévention et la reconstruction des chemins ruraux, a commandé un plan d'intervention sur 5 ans à une firme d'ingénieurs. De plus, elle confie la gestion et la surveillance à cette même firme, afin de s'assurer de la qualité des interventions.

Dans ce budget, une somme de cinquante mille dollars (50 000\$) par année est consacrée à la reconstruction ou à une nouvelle couche de recouvrement, ce qui représente environ un kilomètre de chemin. A ce rythme-là, cela prendra 40 ans avant que l'on ait fait le tour de la municipalité.

Le plus grand destructeur de nos chemins, c'est le gel ainsi que le transport lourd. La prévention petit jouer un rôle important dans ce dossier, car un chemin mal égoutté gèle et se détériore dans un court laps de temps, tandis que s'il est bien égoutté, il durera très longtemps. Plus le chemin restera en bon état, moins le compte de taxes sera élevé. Donc, la prévention est l'affaire de tous.

La municipalité se charge des accotements et des fossés, mais ne voit pas tous les jours à la situation des entrées de chacun. À la demande des ingénieurs, il devrait y avoir un abaissement de six pouces avec le dessus de revêtement de bitume et une certaine pente de chaque côté de votre entrée, afin que l'eau ne demeure pas sous le revêtement et le détruise par le gel, cela pour une entrée conventionnelle de la largeur autorisée par le ministère du Transport.

Dernièrement, j'ai fait le tour de la municipalité et j'ai remarqué que plusieurs entrées étaient trop plates et retenaient l'eau au niveau du revêtement. Il suffit d'un peu de bonne volonté et de collaboration de chacun pour que nous puissions faire des économies appréciables et par le fait même, garder nos chemins en bon état. Lorsque la municipalité reconstruit la couche d'usure, elle fournit à la demande des contribuables des plans d'aménagement pour préserver la chaussée neuve, et la plupart d'entre vous comprennent la situation et collaborent avec bonne volonté. Si vous désirez améliorer la vôtre, n'hésitez pas à le demander au bureau et nous vous donnerons les mesures à prendre pour que le chemin soit en ordre en face de chez vous. Tous ensemble, nous pouvons y arriver!

À la séance du Conseil du 3 novembre dernier, un contribuable nous a souligné son désaccord avec la mesure de ramassage de neige dans le secteur du village, disant que c'était une mesure de luxe et que la taxe de secteur n'était

pas assez élevée. Il affirmait même que la municipalité utilisait un montant du revenu de ses taxes pour donner un service préférentiel à une partie de la population, même s'il était question de la hausser de 25\$ à 75\$ pour l'année 1998. Pour le bénéfice du lecteur, il est à signaler que les contribuables concernés ont déjà accepté ladite taxe par une majorité de 78 sur 118.

Même si la situation semblait réglée à la vue du Conseil et des contribuables concernés, je me suis interrogé sur la question. Peut-être que le contribuable avait raison, pourquoi voyait-il le problème sous une autre facette?

Donc, j'ai repris le problème du début.

Pourquoi ramasser la neige? ... Construction dense, 118 résidences sur 1,8 kilomètre de chemin, constructions sans marge de recul (avant la réglementation). 118 entrées de 15 pieds de large, plus 7 passages publics de 25 pieds, plus 4 entrées commerciales de 150 pieds, cela donne un minimum de 2500 pieds sur les 10800 pieds que comportent les deux côtés du chemin public, soit 25% de la longueur qui n'est pas accessible pour la neige, en plus de toutes les résidences construites sans marge.

INCONVÉNIENT..... Pas de place pour la neige, trafic intense des véhicules, piétons, stationnement fréquent des véhicules privés et de livraison.

AVANTAGE..... Les 118 contribuables situés sur le 1,8 kilomètre de chemin concerné paient plus de 130 000\$ de taxes par année.

Si on divise le budget de 1 100 000\$ par 44 kilomètres incluant les rues, on arrive à un rendement moyen de 25 000\$ du kilomètre pour toute la municipalité, tandis que la partie concernée par le ramassage paie 130 000\$ pour 1,8 kilomètre, soit plus de 72 000\$ du kilomètre.

À la suite de cette constatation, je crois que les citoyens de la zone urbaine ne sont pas une charge financière pour personne. De plus, le Conseil municipal aura à se poser des questions sur ce dossier.

Doit-il toujours y avoir une taxe de secteur? Si oui, de quelle importance? Doit-on abolir ladite taxe, déposer la neige sur les terrains aussi longtemps que c'est raisonnablement possible et ramasser au besoin?

Voilà plusieurs années, des municipalités se sont séparées parce que les citoyens du village ne voulaient pas payer pour les chemins des rangs et les résidents des rangs ne voulaient pas payer pour les égouts et l'aqueduc du village. Il n'y a pas si longtemps à St-François, en 1970, le rang du nord ne payait pas le même taux de taxe que le sud, sous prétexte que le rang du nord était entretenu gratuitement par la Province. Aujourd'hui, tous comprennent qu'il y a avantage à se regrouper dans une certaine mesure, et la taxe de secteur demeure un instrument utile et flexible qui ne doit pas être employé sans répondre aux questions suivantes : Est-ce un besoin collectif ou privé? Est-ce un problème pour plusieurs citoyens ou pour un seul? Est-ce qu'il est de l'intérêt public? La réponse à ces questions nous indiquera la marche à suivre.

Jacques Dumas, maire



PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD
COMTE DE MONTMAGNY

À une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 03 novembre 1997, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

À laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Yves Laflamme, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais, Pierre Jean et Réjean Cloutier, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Alphonse Marceau,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

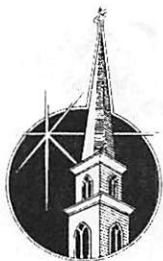
Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 octobre 1997 ainsi que celui de la séance ajournée du mardi 21 octobre 1997 ayant été remise à chacun des membres du Conseil, leur lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,
APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,
ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 06 octobre 1997 ainsi que celui de la séance ajournée du mardi 21 octobre 1997 soient acceptés tels que déposés.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Jean,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

COMPTES À PAYER

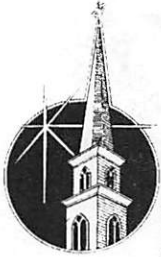
Soc. Canadienne des Postes, envoi circulaires bibliothèque	44,44
Raynald Laflamme, remb. dommage véhicule	170,93
Alain Fortier, feu Gilbert Boulet	72,00
Stéphane Théberge, remb. 50% taxes 1997	614,05
Remb. activités loisirs	12,00
Fernand Bélanger, remb. frais déplacement	12,00



Station Service 364, essence camion service		20,00
Rolland Morin, latte à neige		40,00
Bureautique Côte Sud, achat imprimante HP Laserjet 6L 655,24, papier		
phtocopieur, ruban dactylo 67,49		722,73
Québecel, service et interurbains bureau	420,38	
service et interurbains garage	99,66	520,04
Ministre Revenu Québec, remise d'octobre		3 382,88
Ministre Revenu National, remise d'octobre		2 776,20
CARRA, remise d'octobre		265,74
Roger Blais, chloration d'octobre		125,00
Régie Intercommunale Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges octobre		869,43
Richard Leblanc, enlèvement vidanges octobre		2 141,64
CAUCA, facturation TPS-TVQ service 9-1-1		122,07
Unicoop, achat laveuse à pression à eau chaude		4 053,35
Praxair, acétylène, oxygène		330,20
A. Chabot et Fils Auto Electrique, pièces camion Mack		89,86
Les Automobiles Chabot inc.		
Camion Inter, seal de roue, tourner disque frein	119,61	
Camion GMC, conditionner à vinyle	10,07	129,68
Plamondon Camquip, couteau gratte camion Mack		221,65
Equipement Bolduc inc.		
Camion Mack, matériel gratte	59,08	
Faucheuse, hose	71,79	
Ford 3600, filtre huile	14,37	145,24
C.E.R., Turmel, pièces		45,58
Hydraulique St-Isidore, cylindre gratte camion Mack		227,91
René Samson, fil électrique pour VTT		671,19
Débroussaillages JMS, débroussaillage route municipale		1 162,34
Réservoir S.G., nettoyage réservoir à gaz		66,09
Les Produits J.P. Côté, chlore		1 541,13
Terrassements Joncas, 34.60 tm gravier concassé		240,50
CHV Hydraulique, sélecteur valve		107,18
Entreprises Gonet B.G. inc., marquage lignes de rue		4 511,36
Laboratoire d'Essais LCQ, contrôle qualitatif tronçon du ch. St-François Ouest		561,12
Les Pétroles Irving inc., huile à fournaise Poste incendie		64,26
L'Echo de St-François, contribution publicitaire		350,00
Laboratoire de l'Environnement, analyse échantillons d'eau		46,16
Fédération des Sociétés d'horticulture, cotisation 1998		80,00
Québecel Mobilité, cellulaire Municipalité	58,12	
cellulaire pompiers	16,92	75,04
Réparation Electrique Montmagny, pièce niveleuse		9,41
Macpek, boyau niveleuse, o'ring métrique équipement		128,30
Sel Warwick, calcium		557,46
Construction BML, béton bitumineux + colle		263,30
Marché Morigeau, essence		
Camion service	56,00	
Balai de rue	68,00	



Camion inter	48,06	172,06
Comité Embellissement, remb. journée d'horticulture		45,00
Jocelyne Noël, entretien bureau octobre		40,00
Construction BML, niveler 12 081,29\$ + asphaltage 1060.18tm à 41\$ 49 533,26		
Rang du Nord		61 614,55
Bureautique Côte Sud, réparation système informatique 188,03\$ + installation imprimante Laser 61,54\$		249,57
Spécialité de Moteurs de Berthier, réparation tondeuse		24,96
Ferme Horticole Lajoie, taille d'arbre + supervision corvée Parc Morigeau		341,87
Jean-Yves Lamonde, 100 balises à .30 livrées au Garage		30,00
Deschênes & Fils, matériel équipement		49,77
Noram, surveillance travaux réfection pont ch. Morigeau + travaux et repert nivellement réfection ch. St-François O		3 492,10
Emco, matériel fournaise Loisirs		45,59
Hydro-Québec, électricité Poste chloration		86,48
Hydro-Québec, électricité Pav. Bédard		38,70
Hydro-Québec, électricité Poste incendie		76,95
Prolab, aérosol		117,06
Equipement L.A.V. inc., filtre rouleau compacteur		111,34
Scaphandre Autonome, 4 plein d'air		45,58
Dépanneur Ultra, essence		
Camion incendie	95,47	
Camion inter	100,00	
Equipement	17,23	212,70
Comptoir d'Entraide St-François, 2 poches linges (Garage)		10,00
CDEMM, 2 cartes Gala Grands Prix de l'Excellence		110,00
Ass. Vie Desjardins-Laurentienne, ass. collective novembre		1 444,78
Municipalité St-François, remboursement au fonds de roulement		28 000,00
Roger Blais, remb. frais déplacement 36 km à .24\$		8,64
Pétrole Montmagny, huile et graisse machinerie		139,37
T-Tracto, lumière niveleuse		28,69
Bossé et Frère enr., filtre tracteur pelouse		28,88
Macpek, 2 miroirs camion		60,51
Lalimec, pièce camion Mack		155,66
Ecole La Francoière, contribution brigade scolaire		350,00
Gisèle Fradette, remboursement taxes services 1997		95,16
Produits Tubulaires Roy inc., remboursement taxes 1997		512,27
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud,		
Matériel divers Garage	297,54	
Matériel Club VTT	60,29	357,83
Le Nettoyeur Magnymontois, location nettoyage salopette		89,12
U.A.P. inc., pièces		
Camion Sicard	31,20	
Camioin Mack	12,65	
Equipement	72,92	171,21
Centre de Pneu Ouellet, 4 pneus d'hvior camion GMC		569,78
Equipement Bolduc inc., pièce faucheuse		177,87



Thibault, Pontiac Buick, pièce camion service	74,19
A. Chabot et Fils Auto Electrique, pièce niveleuse	120,72
Les Produits ind. J-P. Côté, chlore	732,61
Laboratoire de l'Environnement LCQ, analyse physico-chimique	319,07
Les Commerçants de la Chaudière, transport Dicom	29,66
TOTAL:	127 969,76\$

Je soussigné, Yves Laflamme, secrétaire-trésorier certifie que la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud a en disponibilité dans son compte général, les avoirs requis pour payer les comptes ci-avant décrits.

POINTS MUNICIPAUX

RÉSULTAT DU SONDAGE POUR RAMASSAGE DE LA NEIGE

Au début du mois d'octobre, la Municipalité a fait un sondage concernant le ramassage de la neige auprès des propriétaires visés l'an dernier (116). La question était la suivante: "Etes-vous d'accord pour payer 75\$ pour cette taxe de secteur?"

Voici le résultat:

POUR
70

CONTRE
46

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud a procédé à un sondage auprès des propriétaires de l'année dernière où était ramassée la neige afin de connaître leurs intentions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat obtenu montre 70 propriétaires pour et 46 contre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 142-1997 stipule que ce dernier peut être changé par une simple résolution;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Denis Blais,
ET RÉSOLU QUE l'article 3 qui annonce le coût de la taxe de service spéciale pour le ramassage de la neige dans ce secteur (règlement No 142-1995, amendé par la résolution No 213-1996) est changé par ceci:

" Le présent règlement a pour but de décréter une taxe de service spéciale au montant fixe de soixante-quinze dollars (75,00\$) à chacun des propriétaires concernés par le ramassage de la neige dans ledit secteur."



Que l'article 5 qui parle de la modalité de paiement soit changé aussi par ceci:

"Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé sur chacun des comptes de taxes des propriétaires concernés une taxe spéciale appelée "Ramassage de la neige règlement No 142-1995, amendé par la résolution No 213-1996" au montant de soixante-quinze dollars (75,00\$)."

AUTORISATION ET ACCEPTATION FINALE TRAVAUX PONT MORIGEAU ET CH. ST-FRANCOIS OUEST

a) Pont chemin Morigeau fin des travaux

Le secrétaire-trésorier remet le rapport de la firme surveillante de ces travaux, soit NORAM. Elle recommande de payer à l'entrepreneur Construction R.J. Bérubé inc. la somme de 29 528,02\$. En ce qui concerne le ponceau qui a été obstrué, la correction a été faite.

ATTENDU QU'en date du 01 octobre 1997, la firme NORAM Experts-Conseils inc. a procédé à l'inspection finale des travaux de réparation du pont du chemin Morigeau;

ATTENDU QUE la firme NORAM Experts-Conseils inc. confirme que les travaux exécutés sont conformes aux plans et devis du Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE l'obstruction d'un ponceau à l'est du pont a été corrigée par l'entrepreneur;

ATTENDU QUE la firme NORAM recommande de payer l'entrepreneur Construction R.J. Bérubé inc.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,

APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à payer l'entrepreneur Construction R.J. Bérubé inc. la somme de vingt-neuf mille cinq cent vingt-huit dollars et deux sous (29 528,02\$) pour la réparation du pont enjambant la rivière Morigeau.

FIN DES TRAVAUX

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Laflamme,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU QUE les travaux prévus sur le pont enjambant la rivière Morigeau ont été exécutés en totalité par l'entrepreneur Construction R.J. Bérubé inc. et se sont terminés le 02 octobre 1997.



b) Chemin St-François Ouest

Remise du rapport du surveillant de la firme NORAM et acceptation finale des travaux.

ATTENDU QUE la firme NORAM Experts-Conseils inc. a été mandatée par la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud pour assurer la surveillance des travaux de pavage effectués sur le chemin St-François Ouest par l'entrepreneur Construction B.M.L.;

ATTENDU QUE lesdits travaux de pavage se sont terminés le 01 octobre dernier;

ATTENDU QUE la firme NORAM Experts-Conseils inc. recommande dans son rapport d'accepter les travaux et de payer l'entrepreneur Construction B.M.L.;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud accepte les travaux de pavage qui ont été réalisés sur un tronçon du chemin St-François Ouest, par l'entrepreneur Construction B.M.L.;

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à verser la somme de soixante et un mille six cent quatorze dollars et cinquante-cinq sous (61 614,55\$) à l'entrepreneur Construction B.M.L. pour les travaux ci-haut décrits.

RÉSOLUTION POUR OBTENIR UNE SUBVENTION POUR TRAVAUX TRONÇON CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST

La Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud a demandé une aide financière pour réaliser la réfection du tronçon sur le chemin St-François Ouest. Une subvention en provenance du ministère des Transports de l'ordre de 10 000\$ a été octroyée. Pour l'obtenir, il faut envoyer une résolution à l'effet que les travaux sont entièrement terminés.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud a effectué des travaux importants sur un tronçon du chemin St-François Ouest;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont entièrement terminés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,
APPUYÉ par monsieur Alphonse Marceau,
ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de St-François de la Rivière-du-Sud approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur un tronçon du chemin St-François Ouest pour un montant de quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-douze dollars et quinze sous (83 372,15\$) taxes incluses qui comprend le coût du gravier et de l'asphaltage, conformément aux stipulations du ministère des Transports.



(83 372,15\$) taxes incluses qui comprend le coût du gravier et de l'asphaltage, conformément aux stipulations du ministère des Transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

REGLEMENT LIMITATION VITESSE CH. ST-FRANCOIS OUEST

Le mois dernier, suite à une demande de la municipalité de Saint-Vallier, St-François de la Rivière-du-Sud a passé un avis de motion à l'effet qu'un règlement limitant la vitesse sur le chemin St-François Ouest serait adopté. Hors, la vitesse passera de 90km/h à 80km/h.

RÈGLEMENT NO 161-1997

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de limiter la vitesse sur le chemin St-François Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 4 de l'article 626 du Code de la sécurité routière permet à une municipalité de fixer la vitesse minimale et maximale des véhicules routiers sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à installer une signalisation adéquate en conformité avec l'article 299 du Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la session régulière du 6 octobre 1997;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE le règlement suivant, portant le numéro 161-1997 et intitulé: Règlement pourvoyant à la limitation de la vitesse permise sur le chemin St-François Ouest, à Saint-François de la Rivière du Sud soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Dans le présent règlement le mot suivant a le sens qui lui est ci-après attribué:



Véhicule routier: un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin: les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

ARTICLE 3

La vitesse maximale permise des véhicules routiers sur le chemin St-François Ouest est fixée à 80km/h.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 3, commet une infraction au Code de la sécurité routière et est passible des amendes prévues audit Code.

ARTICLE 5

Le présent règlement sera appliqué par la Sûreté du Québec ou tout autre corps policier autorisé à appliquer le Code de la sécurité routière.

ARTICLE 6

Le présent règlement, entrera en vigueur selon la loi, soit après avoir reçu l'approbation du ministre des Transports du Québec.

DEMANDE D'ALLOCATION DE L'ÉCOLE LA FRANCOLIÈRE

L'école La Francolière demande une allocation financière de 400\$ afin de l'aider pour l'organisation et le maintien de la brigade scolaire. L'an dernier, la Municipalité a versé à l'école La Francolière une allocation de 350,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud reconnaît le bien fondé d'une brigade scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le contexte économique est très difficile;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,

APPUYÉ par monsieur Norbert Morin,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud alloue un montant de trois cent cinquante dollars (350,00\$) à la brigade scolaire de l'école La Francolière pour la reconnaissance de leur travail.



COMMENTAIRES SUR UNE RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR STONEHAM

Remise aux membres du Conseil municipal d'une copie de la résolution de l'exécutif des Cantons-Unis de Stoneham et Tewkesbury, ayant pour objet la cotisation 1998 auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

Grosso modo, Stoneham et Tewkesbury veulent qu'il y ait une représentation de la Municipalité sur le Conseil d'administration du CRSBP. Ils veulent également une modification du contrat afin de permettre uniquement aux élus municipaux de participer au vote d'approbation des prévisions budgétaires ainsi qu'à l'établissement de la cotisation annuelle.

Le Conseil municipal de St-François de la Rivière-du-Sud est d'accord avec cette résolution et va en acheminer une semblable au CRSBP.

CONSIDÉRANT le contrat liant le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) Région de Québec et Chaudière-Appalaches inc. et la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud ayant pour objet de définir les obligations des parties en vue d'assurer un service adéquat de bibliothèque;

CONSIDÉRANT les dispositions dudit contrat relatives à la contribution de la Municipalité (article numéro 4) et la représentation de la Municipalité (article numéro 11);

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle de la Municipalité est passée de 2,45\$ per capita en 1996 à 2,75 per capita en 1978 soit une augmentation de l'ordre de 12%;

CONSIDÉRANT QUE depuis 1992 tous les organismes publics et parapublics du Québec doivent absorber des coupures et des transferts gouvernementaux;

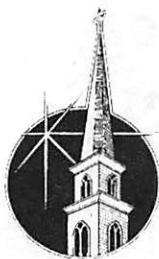
IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,

APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,

ET RÉSOLU de transmettre au CRSBP les commentaires suivants sur l'application des dispositions du contrat liant les parties notamment sur l'établissement de la cotisation annuelle et la représentation de la Municipalité auprès dudit organisme.

Le Conseil municipal désire obtenir au préalable et à chaque année une copie des prévisions budgétaires du CRSBP accompagnée d'un document synthèse sur les efforts de rationalisation des dépenses effectuées qui s'imposent afin de garder le taux de cotisation annuelle à un niveau acceptable.

Le Conseil municipal souhaite une modification du contrat afin de permettre uniquement aux élus municipaux de participer au vote d'approbation des prévisions budgétaires ainsi qu'à l'établissement de la cotisation annuelle.



PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1998 DE LA BIBLIO.

Copie du rapport remise à chacun des membres du Conseil.

Les prévisions budgétaires 1998 pour la Bibliothèque du Rocher sont soumises au Conseil municipal pour fin d'approbation.

DEPENSES 1998

Cotisation au CRSBP	5 042
Achat de livres	350
Achat de périodiques	200
Collection locale	40
Formation	185
Entretien ménager	100
Animation (ateliers)	100
Animation (conférences)	100
Concours	50
Poste	50
Téléphone	850
Transport	150
Publicité	50
Matériel biblio	50
Papeterie	100
Frais de services	100
Frais d'entretien	100
Reliure et réparation	85
Autres	100

Total: 7 802\$

En 1997, il y a eu des dépenses prévisionnelles de 8 877\$. Donc, il y a diminution au budget de 1 075\$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Pierre Jean,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte les prévisions budgétaires 1998 préparées par des représentants du comité de la bibliothèque, telles que déposées.



FERME PORASSENY INC.

Concernant la gestion des déjections animales d'une entreprise, la Municipalité a formulé des conditions qui font parties de l'émission du permis. Cesdites conditions se retrouvent dans une entente entre le propriétaire concerné et la Municipalité et elle est valable sur le territoire de Saint-François de la Rivière-du-Sud.

Ferme Porasseny inc. ne veut pas signer l'entente ou à tout le moins, est très hésitante à le faire. La Municipalité a déjà fait signer des ententes à deux propriétaires. Pourquoi en serait-il autrement avec les autres? La Municipalité veut rester ferme dans sa ligne de conduite.

ATTENDU QUE le Conseil municipal a établi après consultation avec le milieu, des conditions qui sont adaptées à la réalité sociale de la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud;

ATTENDU QUE la Municipalité de St-François de la Rivière du Sud veut protéger l'ensemble de la population et non un seul citoyen;

ATTENDU QUE les conditions demandées dans l'entente ne nuisent aucunement à la rentabilité des producteurs agricoles;

ATTENDU QUE la demande de Ferme Porasseny inc. de la favoriser par l'abolition des conditions exigées concernant la gestion des déjections animales sur fumier liquide n'est pas de nature à favoriser le bien-être de toute la communauté;

ATTENDU QUE le propriétaire de Ferme Porasseny inc. n'a apporté aucun autre élément valable qui permettrait à la Municipalité de faire du favoritisme à son égard;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Denis Blais,

APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud demeure sur ses positions concernant la gestion des déjections animales d'une entreprise sur fumier liquide en exigeant au propriétaire concerné et à tous les autres dans la même situation de respecter et de signer l'entente qui est valable sur le territoire de la Municipalité de St-François de la Rivière-du-Sud.



FONDS DE ROULEMENT

La Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud possède un fonds de roulement de l'ordre de 100 000\$. Ce dernier a été créé par règlement No 137-1995. Le but de ce fonds de roulement est que la Municipalité lors d'acquisitions importantes peut emprunter directement à son fonds de roulement sans avoir à passer par règlement d'emprunt au ministère des Affaires municipales. C'est donc beaucoup plus court et cela élimine les délais d'attente.

Par contre, la Municipalité doit absolument rembourser le fonds de roulement selon le terme de remboursement mentionné dans les résolutions qui autorisaient les 3 emprunts. Dans le cas de la Municipalité, ce sont des termes de 3 ans. L'article 1094 du Code municipal dit que le terme de remboursement ne peut excéder 5 ans.

ATTENDU QUE la résolution No 17-1996 dit que l'achat du terrain chez Ferme Clermont Lecomte soit financé par le fonds de roulement pour une somme de 25 000\$ remboursable sur une période de 3 ans;

ATTENDU QUE la résolution 44-1996 dit que l'achat du camion 4x4 de marque Sierra soit financé par le fonds de roulement pour une somme de 20 000\$ remboursable sur une période de 3 ans;

ATTENDU QUE la résolution No 105-1996 dit que l'achat du terrain de M. Jean-Marie Simard soit financé par le fonds de roulement pour une somme de 39 000\$ remboursable sur une période de 3 ans;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Norbert Morin,
APPUYÉ par monsieur Réjean Cloutier,
ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière-du-Sud rembourse le montant dû à son fonds de roulement pour l'année 1997 soit la somme de vingt-huit mille dollars (28 000\$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Cloutier,
APPUYÉ par monsieur Yves Laflamme,
ET RÉSOLU QUE la séance soit ajournée.

La réunion se termine vers vingt et une heures et dix-sept minutes.

Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire
Yves Laflamme, sec.-trés.

À donner

Grand bureau triple avec miroir.
Téléphone (après 17 heures) : 259-2023

.....

Garderie LE GRAFFITI

Quelques places disponibles sont pour les enfants âgés de 12 mois et plus, ainsi que pour les écoliers (dîner et/ou après l'école). De plus, activités pour les 4 et 5 ans (ateliers, jeux de groupe, autonomie) afin de les préparer progressivement à la maternelle; deux avant-midi par semaine.

Contactez Maggy Gendron au 259-2746.

MESSAGE ENVIRONNEMENTAL

La municipalité de St-François a effectué une collecte de pneus le samedi 1er novembre dernier. Ce fut un gros succès. Près de 1100 pneus ont été recueillis. Merci à tous d'avoir répondu en si grand nombre.

Dans le même ordre d'idées, il est demandé de cesser de jeter toutes sortes de déchets dans la route Montée Ste-Catherine. C'est un secteur problématique, pourtant ce n'est pas un dépotoir. Quiconque transgresse cette obligation de respect de l'environnement se verra imposer de fortes amendes. Aidez-nous à garder notre municipalité propre.

Solutions **L es J e u x d e L ' É c h o**

Mot voilé
inertie

O bonsoins 

Pierre Martin

534, Chemin St-François O.
Saint-François — G0R 3A0

Tél.: 418-259-7728

Allo maman!

La bannière «Obonsoins» a conçu, à l'intention des futures mamans, un programme visant à les conseiller tout au long de la grossesse et au cours de la première année suivant la naissance. En vous inscrivant auprès de votre pharmacien dès les premières semaines de votre grossesse, vous recevrez un ensemble de fiches-conseils traitant de différents aspects de la grossesse (nausées, vergetures, prise de poids...) et du développement du bébé. De plus, certaines fiches traitent des mythes et réalités entourant la grossesse.

L'inscription à ce programme vous permettra également de recevoir des coupons rabais applicables à l'achat de produits essentiels aux soins de votre bébé.

De plus, à environ quatre semaines de l'accouchement, «Obonsoins» vous fournira gratuitement un téléavertisseur «pagette» pour que vous puissiez rejoindre votre conjoint en tout temps.

Enfin, après l'accouchement, vous recevrez des fiches-conseils et des coupons rabais jusqu'au premier anniversaire de votre enfant.

Je vous rappelle, en terminant, que ce programme est tout à fait gratuit. Il n'en tient qu'à vous d'en profiter.

PIERRE MARTIN, PHARMACIEN

Lundi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h
Mar., mer., jeu.: 9h à midi • 13h30 à 17h
Vendredi: 9h à midi • 13h30 à 17h • 19h à 21h

LIVRAISON GRATUITE



La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

Pour tous vos besoins financiers
(Prêts et placements)

N'hésitez pas à nous consulter.

Nous sommes

À VOTRE SERVICE.

Siège social

526, chemin St-François
Saint-François (Québec)
G0R 3A0

TÉL.: (418) 259-7786

FAX: (418) 259-7787

LÉON JALBERT
Directeur

Votre seule institution financière

LOCALE

Desjardins l'incroyable force de la coopération